

# Héritage des enfants dans un divorce

Par caroline971, le 10/02/2015 à 21:56

Bonjour,

Voici une question de succession : je suis fille unique, j'ai une fille de 13 ans, je suis divorcée, je suis propriétaire d'un studio et d'une maison.

Voici ma question : si nous décédions, ma fille et moi en même temps, qui héritera de mes biens ? Le père de ma fille (même divorcé il aurait la part de sa fille) ? Dans quelles proportions ? ou bien mes parents ?

Merci d'avance.

Caroline.

### Par aguesseau, le 11/02/2015 à 10:21

bir,

votre fille hérite de vous.

si votre fille décède, ce sera son père qui héritera.

vos parents n'hériteront pas de vous puisque vous avez une fille qui est héritier réservataire. le principe est qu'on traite la succession dans l'ordre de leurs survenances quand c'est déterminable.

cdt

### Par caroline971, le 11/02/2015 à 20:41

Merci pour votre réponse rapide.

Le problème, c'est que mes parents m'ont donné de l'argent pour acheter ma maison et il me semble injuste que ce soit une personne extérieur qui hérite.

Comment régler ce problème ?

## Par aguesseau, le 11/02/2015 à 20:45

bjr,

ce n'est pas une personne extérieure qui hérite, mais le père de votre fille. mais la probabilité que votre fille décède avant son père, est faible. cdt

### Par caroline971, le 11/02/2015 à 21:03

Oui, c'est dans l'ordre des choses.

Nous habitons loin de la métropole et prenons l'avions fréquemment toutes les deux.

Je souhaite protéger mes parents me donne de l'argent, c'est légitime.

Sans en tenir rigueur à mon ex mari, il est normal que je m'inquiète de la transmission d'un patrimoine que mes parents et moi avons constitué.

Quel est la procédure à suivre ?